



Mairie de l'Île Bouchard

Arrêté

Portant permis de stationnement

Pour travaux

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de Madame Adeline Berton, responsable des services techniques de l'Île Bouchard en date du 05 mai 2023 qui souhaite effectuer des travaux de peinture en occupant temporairement le domaine public du 53 au 55 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du jeudi 11 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023, Madame Adeline Berton, responsable des services techniques de l'Île Bouchard est autorisée à procéder à des travaux de peinture sur les 4 places de stationnement entre le 53 et 55 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation des 4 places de stationnement entre le 53 et 55 rue de la Liberté ;

Article 3

La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de l'Île Bouchard.

Article 4

Madame Adeline Berton est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 05 mai 2023

Arrêté n° 2023-05-76

PUBLIÉ LE 05/05/2023

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Maire,

Nathalie VIGNEAU

